



COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 SEPTEMBRE 2017

PRESENTS : Mmes MM. André SIMON, Didier ERULIN, Christiane PERON, Thomas MÉNAGÉ, Thomas BAGRIN, Pascal GRANGER, François PIGEON, Roger LORILLOT, Isabelle BAUSIER et Line CHAMTON.

ABSENTS EXCUSÉS : Mmes Yolande CHERY, Elodie BONNEFON, Corinne MARCHAND et M. Stéphane RAGONNET

Mme Yolande CHERY donne procuration à M. Didier ERULIN

Mme Elodie BONNEFON donne procuration à Mme Line CHAMTON

SECRETAIRE DE SEANCE : MME PERON Christiane a été nommée secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion du 26 juillet 2017 est approuvé à l'unanimité.

DATE DE CONVOCATION : 25.08.2017 **DATE D'AFICHAGE** : 25.08.2017

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : 10

Votants : 12

ORDRE DU JOUR

I) TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT RUE TOUSSAINT GALLOUX : ENTREPRISE RETENUE

Le Conseil Municipal,

Considérant la consultation faite directement par la commune selon la procédure adaptée à ce type de marché, Article 28 ; 3 entreprises ont été consultées et 2 ont répondu

Considérant que l'offre de l'entreprise R.T.C. (*Réseaux Techniques Canalisations*) - 173 Rue des Aubépines - Saint-Aignan-sur-Cher est la mieux disante avec un montant de **56 472,02 € HT, soit 67 766,42 € TTC**.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE, de retenir l'offre de l'entreprise RTC,

AUTORISE le Maire à signer le marché pour les travaux d'assainissement de la rue Toussaint Galloux ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.

II) MODIFICATION DU PRIX DE VENTE DU PORTAIL DE LA SALLE DES FETES

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que dans sa séance du 7 novembre 2016, il a été décidé de vendre les pierres du grand portail de la salle des fêtes à 1500 €.

Le Maire informe qu'un acquéreur s'est manifesté mais ce dernier nous propose d'acheter l'ensemble 900 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Accepte de vendre à 900 € les pierres et le grand portail.

III) RENOUELEMENT CONVENTION DEPÔT DE PAIN

Monsieur le Maire explique que la convention avec Mr LEDIEU Pascal arrive à son terme.
Les 2 parties étant d'accord pour la renouveler.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **accepte** à l'unanimité, le renouvellement de la convention dans les conditions suivantes :

- La mise à disposition de la petite salle de réunion sur le parking de la mairie pour y effectuer le dépôt de pain moyennant un loyer de 40,00 € mensuel par Mr LEDIEU Pascal
- Cette convention est faite du 1^{er} octobre au 31 janvier 2018
- Autorise Monsieur le Maire à signer la présente convention

IV) LOCATION DE LOCAUX AU 7 PLACE DE L'ÉGLISE

Au vu des éléments en notre possession, ce point est reporté à une date ultérieure.

V) TARIFS ENCARTS PUBLICITAIRES BULLETIN MUNICIPAL 2018

Monsieur le Maire explique qu'en vue de la réalisation du bulletin municipal il convient de déterminer le prix des encarts publicitaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir voté à l'unanimité :

Décide de reconduire les tarifs 2017 à savoir:

- ❖ pour les entreprises situées sur la commune :
 - 40€ pour un encart d'1/8 de page A4
 - 80€ pour un encart d'1/4 de page A4
 - 160€ pour un encart d'1/2 de page A4
 - 320€ pour un encart d'1 page A4
- ❖ pour les entreprises situées en dehors de la commune :
 - 60€ pour un encart d'1/8 de page A4
 - 120€ pour un encart d'1/4 de page A4
 - 240€ pour un encart d'1/2 de page A4
 - 480€ pour un encart d'1 page A4

Possibilité pour les entreprises de prendre plusieurs encarts.

VI) MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Vu les délibérations N°26J17-3 et N°26J17-4 de la Communauté de Communes du Val de Cher Controis, en date du 26 juin 2017,

Conformément à l'article L5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur la modification statutaire applicable au 1^{er} janvier 2018 qui prévoit la restitution de compétences optionnelles, aux communes, qui sont les suivantes :

Voirie

- ✓ Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire
- ✓ Mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics

Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs

- ✓ Construction et gestion d'une médiathèque « tête de réseau »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par :

11 voix Pour, 0 voix contre et 1 abstention

d'accepter, la modification statutaire de la Communauté de Communes du Val de Cher Controis, comme présentée ci-dessus.

VI) CONVENTION RELATIVE AU REMBOURSEMENT DE FRAIS D'INTERVENTION DE MME DUFLO

Le Maire donne lecture au conseil municipal du projet de convention avec le SIVOS, qui a pour objet de déterminer les modalités de remboursement, par les trois communes (Feings/Fougères et Ouchamps), des frais engagés par le SIVOS, pour l'intervention de Mme DUFLO dans les écoles de Feings et Ouchamps le 3 octobre prochain.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le projet de convention, **approuve** celle-ci et **autorise** le Maire à la signer.

VI) RAPPORT D'ACTIVITÉ : SYNDICAT D'ENTRETIEN DU BASSIN DU BEUVRON

Conformément à l'article L5211-39 Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire présente au Conseil Municipal, le rapport d'activité de l'année 2016 du Syndicat Intercommunal du Beuvron Aval, qu'il convient d'adopter.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Approuve, à l'unanimité, le rapport d'activité 2016 du Syndicat Intercommunal du Beuvron Aval.

VI) AFFAIRES DIVERSES

- Le Maire informe le conseil Municipal du mail de M. GUILLET nous faisant part de sa décision d'arrêter son projet d'aire d'accueil touristique sur la commune d'Ouchamps.
- Le Maire explique au conseil municipal qu'un propriétaire rue du Beuvron demande, depuis plus d'un an, la viabilisation d'un terrain classé en zone naturelle. Cette demande lui est refusée.
- Réorganisation de l'emploi du temps d'un agent suite à son courrier.
- Opération « zéro pesticide » : un bilan sera fait avec la FREDON le 03 octobre 2017 à 9h00 et le 28 octobre 2017, un circuit herbes folles est organisé, de 14h30 à 16h30 (rendez-vous parking en face de l'Eglise), avec Sologne Nature Environnement.
- Ecole : nous accueillons deux nouveaux instituteurs
- Amicale des sapeurs-pompiers : carte de remerciements pour la subvention accordée
- Organisation de l'inauguration du 7/10/17 : une réunion spécifique aura lieu le 28 septembre 2017 à 18h30

SEANCE LEVÉE à 20H45